



## 12 mois de salaire sur attestation ASSEDIC

Par **legabox**, le **06/08/2016** à **22:49**

Bonsoir,

Suite à un licenciement pour inaptitude professionnelle, mon employeur m'a remis une attestation pôle emploi.

J'ai constaté que les 12 mois précédents le dernier "jour travaillé payé" demandés sont exclusivement des périodes d'arrêt maladie et la période de transition entre ma tentative de reprise et la décision d'inaptitude, de ce fait il n'y a eu sur l'attestation aucun jour de travail effectif.

Je vous saurai gré de me donner votre appréciation.

Cordialement.

Par **miyako**, le **07/08/2016** à **08:54**

Bonjour,

A ma connaissance les jours arrêt maladie ne sont pas considérés comme travail effectif ; donc si aucun jour travaillé durant cette période , aucun jour de travail effectif.

Amicalement vôtre.

suiji KENZO

Par **P.M.**, le **07/08/2016** à **09:58**

Bonjour,

L'attestation destinée à Pôle Emploi concerne les salaires des 12 mois qui précèdent le dernier jour de travail, il ne peut donc pas s'agir de périodes où il n'y en a pas ou que la rémunération n'est pas complète toutefois, s'il y en a un temps partiel, elles doivent y figurer...